

AVIS DE MARCHÉ - SECTEUR SPÉCIAUX
SECTION I : ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Alter Public, agissant au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, point(s) de contact : M. Michel BALLARINI, Directeur général, 48C bd Foch, F - 49100 Angers, Tél : +33 2411182121, courriel : e.haie@anjouloireterritoire.fr

Code NUTS : FRG02

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.anjouloireterritoire.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_cDWTootxB9,

I.6) Activité principale : Services de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Fournitures de matériel roulant dans le cadre de la réalisation des lignes B et C du tramway de l'agglomération angevine

Numéro de référence : AOR TRAMB 19 16

II.1.2) Code CPV principal : 34600000

II.1.3) Type de marché : Fournitures.

II.1.4) Description succincte : Fournitures de matériel roulant dans le cadre de la réalisation des lignes B et C du tramway de l'agglomération angevine

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 60000000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

34600000

34622100

34630000

50200000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRG02

Lieu principal d'exécution : Angers

II.2.4) Description des prestations : Fournitures de matériel roulant dans le cadre de la réalisation des lignes B et C du tramway de l'agglomération angevine

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 96

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Nombre maximal : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : L'entité adjudicatrice sélectionnera les candidats sur la

base des critères suivants : Principales fournitures équivalentes en milieu urbain (tramway à plancher bas intégral et système d'effacement de LAC) sur les 3 dernières années ; Capacité économique et financière, sur la base du chiffre d'affaire objet du présent accord cadre.

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : oui.

II.2.11) Information sur les options :

Options : oui.

Description des options : L'accord cadre pourra faire l'objet de clauses de réexamen, des marchés de prestations similaires pourront être conclus.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : Fonds FEDER

II.2.14) Informations complémentaires : L' accord-cadre comprend une partie à marché subséquent et une partie à bons de commandes. Le marché subséquent comprend la commande de 18 rames et la fourniture d'un système d'effacement de LAC. La partie à bons de commande comprend la commande de rames supplémentaires (4 max); la fourniture de l'allongement des rames, les pièces de rechanges, outillages, maquettes et prestations de formations.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) ; Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur ; inscription sur le registre professionnel ou le registre du commerce pertinent de l'état membre dans lequel il est établi : extrait K, extrait K-bis, extrait D1, ou équivalent

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.1.6) Cautionnement et garanties exigés :

Il sera pratiqué une retenue de garantie d'un montant de 5 % du montant TTC du marché subséquent et des bons de commande. Cette retenue de garantie pourra être remplacée au gré du Titulaire par une garantie bancaire à première demande dans les conditions précisées à l'article 123 du décret n°2016-360 du 25.03.2016. Cette garantie sera libérée totalement dans le mois qui suit l'extinction de la période de garantie du marché subséquent, ou des bons de commande. Une avance de 5% pourra être versée dans les conditions définies à l'article 110 du décret n°2016-360 du 25.03.2016. Une garantie à première demande sera exigée en contrepartie de l'avance, elle devra couvrir la totalité de celle-ci. Des garanties particulières sont définies dans la convention d'accord cadre.

III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prix sont mixtes (unitaires et forfaitaires) et révisibles. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Le financement est assuré par autofinancement d'Angers Loire Métropole complété, le cas échéant, par des ressources externes (subventions, emprunts...) conformément aux lois et règlements en vigueur.

III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public

simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Négociée avec appel à la concurrence préalable

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans : Conformément à l'article 78.III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la durée maximale de l'accord-cadre est fixée à 8 ans.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique :

Pas d'enchère électronique.

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure concernant le même marché

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 08/03/2019 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 18/03/2019

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 12 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouveaulement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La facturation en ligne sera acceptée.

VI.3) Informations complémentaires :

La présente consultation est divisée en deux phases distinctes : Phase Candidature et Phase Offre (réservée uniquement aux candidats sélectionnés après la phase candidature). La présente phase est l'appel à candidature. Les candidats peuvent poser des questions jusqu'au 4 mars 2019 à 17h sur le site <http://www.achatpublic.com>. Les réponses seront apportées au plus tard le 5 mars via le même site.

Des prestations supplémentaires sont visées dans l'accord-cadre.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette, F - 44041 Nantes, Tél : +33 240994600, courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr, adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette, F - 44041 Nantes, courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr, adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 février 2019